

Compte-rendu du conseil municipal

Mercredi 26 juillet 2023

Le douze avril deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, David MUNIER.

Présents : Mmes Colette MARTIN, Alexandra ROYER, Hana BILAK, DO CARMO Pollyanna, Bernadette ROULLET, Catherine MATHIEU, Nathalie MOULIN-SCHWARTZ

MM David MUNIER, Carmelo SAITTA, Paolo CHIGGIATO, Stéphane MITZAS, Patrick TISSOT, Christophe DEHLINGER, Jean LECO, Roland FRENE, Sylvain MISSE

Absents : Mmes, Cidalia FERREIRA, MM Jean DUBOULOZ, Lucien SEIDEL,

Procuration : Carmelo SAITTA à Paolo CHIGGIATO, Lucien SEIDEL à Colette MARTIN

Secrétaire : Christophe DEHLINGER

Ouverture de la séance : 20h05

I- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14.06.2023 :

A l'unanimité

II- DELIBERATIONS :

1- Cession de terrain situé 501 rue St Maurice

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Mme Géraldine PILS, propriétaire des parcelles B 167 et B169, d'acquérir chemin rural menant à sa propriété.

Ce chemin rural reliant la rue St Maurice à la rivière Bief de la Janvain (80 mètres de longueur environ sur 2 à 3 m de large) au lieu-dit Chevry Dessous, proche du centre-bourg. Chemin en nature de sol (en partie asphaltée), et qui longe les parcelles B167 et B169, soit 250 m².

Cette acquisition permettrait à cette propriétaire d'agrandir son terrain d'aisance mais ne permet pas en revanche d'acquérir de droits à construire supplémentaires compte-tenu de la configuration du chemin.

Le prix d'acquisition a été fixé à 17'000 € (avis des Domaines décembre 2022).

Les frais d'acte de cession sont à la charge de la commune.

Approuvé à la majorité (3 abstentions)

2- Familles Rurales proposition nouvelle grille tarifaire – septembre 2023

Madame le Maire-adjoint en charge des Affaires Scolaire présente à l'assemblée la proposition de nouvelle grille tarifaire faite par l'Association Familles Rurales, gestionnaire sur Chevry de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 31/12/2024.

Cette nouvelle grille tarifaire serait applicable dès la rentrée scolaire septembre 2023.

Suite à l'augmentation de leurs charges (augmentation des salaires entre 7% et 10% suite à la modification de leur convention collective et augmentation des tarifs de leur fournisseur de repas, Bourg Traiteur de plus de 10%), Familles Rurales souhaitaient donc revoir les tarifs des repas et des heures/journées d'accueil périscolaire.

Suite à plusieurs discussions entre la commune et Familles Rurales, il a été décidé de créer une nouvelle tranche de tarification pour la restauration et l'accueil périscolaire, Tranche E, pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 2500 (correspondant à environ 7500€ de revenus nets mensuels pour une famille avec deux enfants), afin de ne pas pénaliser les revenus les plus bas.

Pour information : aujourd'hui sur Chevry, 83% des familles se trouvent dans la Tranche D avec un quotient familial supérieur à 2000. (Etant donné que les familles dans la Tranche D ne sont pas obligées de fournir de justificatifs de revenus, nous ne pouvons pas définir aujourd'hui combien se retrouveront dans la Tranche E.)

Il est proposé au CM de voter la nouvelle répartition des tranches avec la création de la Tranche E :

A	0 à 820
B	821 à 1500
C	1501 à 2000
D	2001 à 2500
E	2500 et +

Pour la cantine : Il est proposé d'augmenter les tarifs pour la Tranche E de 0.30 cts / repas et pour les enfants des communes extérieures de 0.50 cts / repas.

Ce qui représente une augmentation de 42 € à l'année pour un enfant de la nouvelle tranche E qui fréquente la cantine tous les jours et une augmentation de 70€ sur l'année pour un enfant des communes extérieures qui fréquente la cantine tous les jours.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs CANTINE applicables à la rentrée 2023 :

CANTINE – Hors Mercredis et vacances scolaires

2023-2024		
Quotient familial	Enfants habitants la commune de CHEVRY	Enfants extérieurs à la commune de CHEVRY
	Tarif du repas	
A	4,00 €	10,50 €
B	5,00 €	
C	6,00 €	
D	7,20 €	
E	7,50 €	
Repas d'urgence	7,70 €	10,50 €

Pour le périscolaire : Il est proposé d'augmenter les tarifs de 0,50 cts pour un enfant de la Tranche E .

Ce qui représente une augmentation de 210 € à l'année pour un enfant qui fréquente le périscolaire toute l'année sur l'ensemble de l'amplitude horaire.

Pour les demi-journées et journées complètes (mercredis et vacances) augmentation de 0,50cts pour la l'année (36 jours) et une augmentation de 25€ à l'année pour un enfant qui fréquente les vacances toute l'année (50 jours).

Il est proposé au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs PERISCOLAIRE applicables à la rentrée 2023 :

PERISCOLAIRE :

2023-2024			
Quotient familial	Tarif / heure	Séance matin 7h30 à 8h30	Séance soir 16h30 à 18h30
A	2,50 €	2,50 €	5,00 €
B	3,00 €	3,00 €	6,00 €
C	3,50 €	3,50 €	7,00 €
D	4,00 €	4,00 €	8,00 €
E	4,50 €	4,50 €	9,00 €

JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS :

2023-2024					
ENFANTS COMMUNE CHEVRY				ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES	
Quotient familial	Tarif	Tarif	Tarif	Quotient familial	Tarif par enfant
	1 enfant	2 enfants	3 enfants		
A	19,00 €	36,00 €	51,00 €	A	23,00 €
B	24,00 €	46,00 €	66,00 €	B	28,00 €
C	29,00 €	56,00 €	81,00 €	C	33,00 €
D	32,00 €	62,00 €	90,00 €	D	36,00 €
E	32,50 €	63,00 €	91,50 €	E	36,50 €

DEMI-JOURNEE SANS REPAS :

2023-2024					
ENFANTS COMMUNE CHEVRY				ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES	
Quotient familial	Tarif	Tarif	Tarif	Quotient familial	Tarif par enfant
	1 enfant	2 enfants	3 enfants		
A	6,50 €	12,00 €	16,50 €	A	10,50 €
B	9,00 €	17,00 €	24,00 €	B	13,00 €
C	11,50 €	22,00 €	31,50 €	C	15,50 €
D	13,00 €	25,00 €	36,00 €	D	17,00 €
E	13,50 €	26,00 €	38,50 €	E	17,50 €

DEMI-JOURNEE AVEC REPAS :

2023-2024					
ENFANTS COMMUNE CHEVRY				ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES	
Quotient familial	Tarif	Tarif	Tarif	Quotient familial	Tarif par enfant
	1 enfant	2 enfants	3 enfants		
A	9,50 €	18,00 €	25,50 €	A	13,50 €
B	12,00 €	23,00 €	33,00 €	B	16,00 €
C	14,50 €	28,00 €	40,50 €	C	18,50 €
D	16,00 €	31,00 €	45,00 €	D	20,00 €
E	16,50 €	32,00 €	46,50 €	E	20,50 €

Approuvé à la majorité (14 voix Pour, 2 abstentions, 1 contre)

3- CONVENTION TRIENNALE – TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

Madame le Maire-adjoint en charge des Affaires Scolaire présente à l'assemblée la tarification sociales de la cantine.

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conformer les droits fondamentaux des enfants et de réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses des familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient les collectivités territoriales dans la mise en place des tarifications sociales des cantines scolaires.

Cette aide de l'Etat représente une subvention de 3 € aux collectivités pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles.

A travers cette convention pluriannuelle, l'Etat s'engage à verser l'aide financière pendant 3 ans.

La commune reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Il est proposé au CM :

- D'ADHERER à ce dispositif de tarification sociale à compter du 01/09/2023
- DE FIXER la grille tarifaire comme suit :

Quotient familial	Enfants habitants CHEVRY	Enfants communes extérieures
A	1,00 €	10,50 €
B	5,00 €	
C	6,00€	
D	7,20 €	
E	7,50 €	

- D'AUTORISER le maire à signer la convention « Tarification sociale des cantines scolaires »

Approuvé à l'unanimité

III – Divers

Catherine MATHIEU :

Notre doyenne est décédée ce lundi Mme MENONI. La nouvelle doyenne : Mme GAVARD Paulette

David MUNIER :

La fête du 14 juillet a été, comme en 2022, une grande réussite.

Fin de séance 21h